



Covid-19 : Protocole sanitaire – Rentrée 2021-2022

Dispositions spécifiques à l'enseignement artistique destiné aux enfants, adolescents et adultes

Pour la sécurité de tous, nous remercions les élèves, leur famille et les professeurs de prendre connaissance attentivement des consignes et informations ci-dessous et de bien vouloir les respecter scrupuleusement. Elles ont été établies conformément aux préconisations officielles.

➤ **Passe sanitaire**

En application du décret du 7 août 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915443>), l'accès aux activités de l'École du Rock au sein de la Maison de la Musique est soumis à la présentation d'un passe sanitaire valide pour les personnes suivantes :

- Personnes majeures.
- Enfants de 12 à 17 ans (à partir du 30 septembre)

Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas concernés par le passe sanitaire et peuvent donc accéder librement aux cours.

Le QR Code de chaque élève concerné sera contrôlé par le professeur en charge de l'activité.

Le passe sanitaire des professeurs eux-mêmes sera contrôlé par le personnel de sécurité de la Maison de la Musique.

➤ **Principe de vigilance**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants en cours en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les professeurs devront procéder de la même manière. Les professeurs présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est disponible sur le site du ministère de la santé. Toute personne présentant des signes de maladie doit suivre le protocole suivant:

- Prendre contact avec son médecin traitant pour prise en charge médicale et procédure d'identification des contacts.
- Prévenir l'École du Rock afin d'évaluer les risques pour les personnes côtoyées par le malade.
- En cas de signe de gravité (détresse respiratoire notamment), appeler le 15 dès l'apparition des symptômes et avant retour au domicile.

➤ **Accueil et circulation des élèves dans les parties communes de la Maison de la Musique**

- Les élèves doivent attendre à l'extérieur des bâtiments le professeur (Ils ne sonnent pas à la porte d'entrée).
- Le professeur vient chercher chaque élève ou groupe d'élèves à la porte d'entrée du bâtiment, et l'accompagne jusqu'à la salle du cours.
- Aucun élève ne circule seul dans le bâtiment et les halls d'entrée restent fermés.
- L'accès à l'intérieur des bâtiments est interdit aux parents et accompagnateurs des élèves qui devront déposer et récupérer leurs enfants à l'extérieur des bâtiments.
- Le professeur raccompagne son élève jusqu'à la sortie à l'issue du cours.
- Port du masque obligatoire (élève et professeur) durant la circulation.
- Accès aux bureaux de la Maison de la Musique, sont réservés aux personnels administratifs et aux professeurs.
- Accès aux sanitaires (sous-sol) de la Maison de la Musique, sont réservés aux personnels administratifs et aux professeurs, sauf cas urgents.
- L'ascenseur de la Maison de la Musique est réservé exclusivement aux professeurs (1 personne maximum) et aux personnes à mobilité réduite.
- Du gel hydro-alcoolique à disposition des élèves, des professeurs et du personnel administratif à l'entrée des bâtiments et dans les salles de cours.

ORGANISATION DES COURS

➤ **Matériel et produits hygiéniques mis à disposition par l'association dans les salles**

- Gel hydro-alcoolique.
- Lingettes désinfectantes.
- Masques chirurgicaux jetables et/ou en tissu (pour les enseignants et le personnel administratif).
- Sacs poubelle.

➤ **Instruments et accessoires**

- Chaque élève vient muni de son propre petit matériel (cahiers, crayons...). Les échanges entre élèves sont fortement déconseillés. Si certains matériels doivent être partagés, des lingettes désinfectantes sont à disposition des professeurs.
- Chaque élève vient avec son propre instrument (sauf batterie).
- Pour la batterie, les élèves doivent jouer avec leurs propres baguettes.
- Le matériel de sonorisation doit être manipulé exclusivement par le professeur.

➤ **Règles de distanciation**

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords des bâtiments, couloirs, escaliers, paliers...).

- La distance maximale sera toujours privilégiée en fonction de la répartition spatiale des salles et des instruments fixes, permettant de respecter les recommandations : au minimum 1 mètre entre chaque personne (4m²), et par précaution entre 3 et 5 mètres.
- Une attention particulière sera portée pour les cours de pratique vocale où la distance devra être aussi grande que le permet le studio. Les élèves seront invités par leur professeur à chanter ou jouer dans une direction permettant d'éviter la projection de gouttelettes vers les autres.

➤ **Port du masque**

- Les élèves viennent munis de leur masque.
- Le port du masque est obligatoire pendant la circulation dans l'enceinte du bâtiment.
- Le port du masque est obligatoire pour les enseignants, à l'exception des moments où ils sont amenés à montrer un exemple (le port d'une visière est alors recommandé).
- Pendant le temps du cours le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves de moins de 11 ans mais recommandé, ou lorsque la pratique artistique ne le permet pas (chant).

➤ **Gestes barrière**

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

- Les élèves doivent se désinfecter les mains en entrant dans chaque salle au moyen du gel hydro-alcoolique mis à leur disposition.
- Il est demandé aux professeurs utilisant les pianos durant leurs cours de se désinfecter les mains avec le gel hydro-alcoolique mis à leur disposition avant de toucher les claviers. Des lingettes spécifiques sont également à disposition pour un nettoyage avant et après chaque cours.
- Les professeurs manipulent le moins possible les instruments des élèves et si besoin (pour l'accord) ils se nettoient les mains avant et après la manipulation avec du gel hydro alcoolique.
- Aération régulière de la salle (ouverture des fenêtres) entre chaque élève (sur le temps de la fin du cours et que le professeur raccompagne l'élève) et 15 minutes toutes les 3 heures.
- Entre chaque élève, les professeurs désinfectent le matériel commun (instrument, pupitre, tabouret) avec les lingettes ou produits désinfectant qui sont à la disposition des enseignants par l'École du Rock.
- Le professeur jette dans un sac plastique les lingettes et protections jetables, et le dépose, fermé, dans la poubelle de son studio à la fin de ses cours.
- Réduire les temps de cours pour nettoyer correctement entre chaque élèves : chaises, pupitres... et aérer le temps de raccompagner l'élève et prendre en charge le suivant.

- En cas de tuilage de professeur dans une même salle prévoir au minimum 30 minutes d'aération de la salle.
- Les demandes d'échanges entre les familles et les professeurs ou le personnel administratif devront faire l'objet d'une prise de RDV préalable.
- Les échanges auront lieu dans la mesure du possible en extérieur, avec respect d'une distance d'1 m minimum entre les interlocuteurs ou par téléphone. En cas d'impossibilité, pour des raisons météorologiques par exemple, les échanges devront se faire uniquement par téléphone.

Neuilly-sur-Seine, le 28 août 2021

Frédéric Hasselmann
Directeur